

No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
13 juin 2017**

17-06-100

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance ordinaire du 13 juin 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 13 juin 2017 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand est présent.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

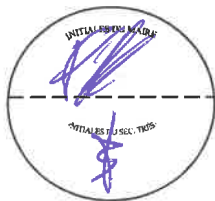
Le directeur général fait la lecture de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Adoption de procès-verbaux
5. Avis de motion – règlement no 192 sur la cartographie et le cadre normatif pour les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain
6. Mandat à Richard Bienvenu, urbaniste pour les modifications nécessaires au règlement sur la cartographie et le cadre normatif pour les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain
7. Résolution d'appui dans le dossier du 766, rue Steeves
8. Résolution d'appui dans le dossier du 192, chemin Saint-Guillaume
9. Fauchage des accotements et de deux espaces vacants (montée Lefebvre et aqueduc)
10. Mandat à madame Marilyne Cadieux pour la préparation des devis devant servir aux appels d'offres des prochaines phases de travaux de rénovations du Centre social et sportif
11. Achat d'un nouveau micro-ordinateur
12. Service incendie - Remplacement des luminaires de la caserne
13. Service incendie - Activité estivale annuelle de consolidation d'équipe
14. Remplacement de deux ponceaux traversant le chemin Saint-Henri
15. Autorisation pour l'enfouissement de la fibre optique
16. Marque d'appréciation suite à la démission de madame Aline Guillotte à titre de maire
17. Service de cartes Desjardins – annulation et émission de cartes au nom de la municipalité
18. Nouveau site Internet et identité visuelle de la municipalité – ajustement contractuel
19. Dons et commandites
20. Correspondance
21. Questions de l'assistance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

22. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

17-06-101

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2017-06-13 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 105 643,80 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires de Desjardins de 18 238,26 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 22 667,83 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 5 605,18 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 152 155,07 \$.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Cet élément de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 192 SUR LA CARTOGRAPHIE ET LE CADRE NORMATIF POUR LES ZONES POTENTIELLEMENT EXPOSÉES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN

Madame la conseillère Jinny Brunelle donne avis de motion que le règlement numéro 192 sur la cartographie et le cadre normatif pour les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain sera présenté lors d'une séance subséquente de ce conseil pour adoption.

MANDAT À RICHARD BIENVENU, URBANISTE POUR LES MODIFICATIONS NÉCESSAIRES AU RÈGLEMENT SUR LA CARTOGRAPHIE ET LE CADRE NORMATIF POUR LES ZONES POTENTIELLEMENT EXPOSÉES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN

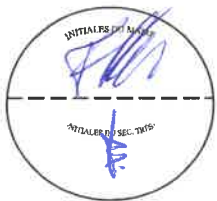
Il est proposé par monsieur le conseiller Eddy Lawlor

17-06-102

DE MANDATER monsieur Richard Bienvenu, urbaniste, pour préparer les modifications nécessaires au règlement sur la cartographie et le cadre normatif pour les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

RÉSOLUTION D'APPUI CPTAQ, 766, RUE STEEVES (LOT 2397914)

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'autorisation est conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'autorisation n'a pas d'effet négatif sur le milieu agricole;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun autre espace approprié disponible sur le territoire de la municipalité et hors du milieu agricole;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

17-06-103

D'APPUYER la demande d'autorisation déposée à la CPTAQ par Madame Diane Cake afin d'offrir un service de pose de faux cils dans sa résidence.

Ont voté POUR: Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jinny Brunelle

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RÉSOLUTION D'APPUI CPTAQ, 192, CHEMIN SAINT-GUILLAUME, (LOT 2397829)

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'autorisation est conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'autorisation n'a pas d'effet négatif sur le milieu agricole;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun autre espace approprié disponible sur le territoire de la municipalité et hors du milieu agricole;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

17-06-104

D'APPUYER la demande d'autorisation déposée à la CPTAQ par Madame Cathy Tremblay afin d'offrir un service d'entraînement et de pension pour chevaux.

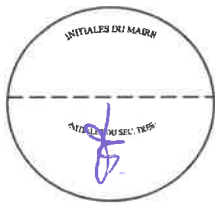
Ont voté POUR: Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jinny Brunelle

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS ET DE DEUX ESPACES VACANTS (MONTÉE LEFEBVRE ET AQUEDUC)

ATTENDU QUE l'entrepreneur Pierre Gregory à qui le contrat de fauchage avait été donné est dans l'impossibilité d'effectuer le travail cette année;

ATTENDU QUE normalement, le fauchage est réalisé vers la fin de juin pour la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

première coupe;

ATTENDU QU'il y a urgence de trouver un remplaçant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Eddy Lawlor

17-06-105

DE MANDATER monsieur le directeur général afin de convenir avec un autre entrepreneur disponible dans un court délai, au meilleur coût possible, un contrat de fauchage pour les deux coupes de cette année.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

MANDAT À MADAME MARILYNE CADIEUX POUR LA PRÉPARATION DES DEVIS DEVANT SERVIR AUX APPELS D'OFFRES DES PROCHAINES PHASES DE TRAVAUX DE RÉNOVATIONS DU CENTRE SOCIAL ET SPORTIF

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

17-06-106

DE MANDATER madame Marilyne Cadieux pour la préparation des devis devant servir aux appels d'offres des prochaines phases de travaux de rénovations du Centre social et sportif selon les conditions à convenir entre elle et le directeur général.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ACHAT D'UN NOUVEAU MICRO-ORDINATEUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

17-06-107

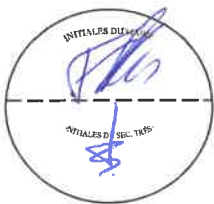
D'AUTORISER pour une somme d'au plus 2 000 \$, l'achat d'un nouveau micro-ordinateur pour le service administratif en remplacement de celui devenu désuet.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

SERVICE INCENDIE - REMPLACEMENT DES LUMINAIRES DE LA CASERNE

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

17-06-108

D'AUTORISER le remplacement des luminaires de la caserne du Service incendie, au plus bas prix parmi les entrepreneurs en électricité invités à soumissionner et ce, pour une somme d'au plus 1 200 \$.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

SERVICE INCENDIE - ACTIVITÉ ESTIVALE ANNUELLE DE CONSOLIDATION D'ÉQUIPE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

17-06-109

D'ALLOUER une somme de 500 \$ à l'Association des pompiers pour la réalisation de l'activité annuelle de consolidation d'équipe sous la forme d'un BBQ.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

REPLACEMENT DE DEUX PONCEAUX TRAVERSANT LE CHEMIN SAINT-HENRI

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

17-06-110

DE DEMANDER des soumissions par un appel d'offres sur invitations afin de procéder au remplacement des deux ponceaux traversant le chemin Saint-Henri identifiés par le Service des travaux publics comme n'étant pas réhabilitables.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, et madame la conseillère Jinny Brunelle.

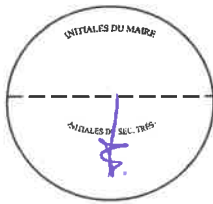
*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

AUTORISATION POUR L'ENFOUISSEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

ATTENDU QUE la Coop CSUR déploie de la fibre optique dans la région afin d'offrir une meilleure qualité de services à ses membres en matière de télécommunications Internet, téléphonie et télévision;

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité de Sainte-Marthe est déjà en partie couvert par le déploiement de la fibre optique installée par la Coop CSUR et que cette dernière souhaite poursuivre son déploiement sur un tronçon du chemin Saint-Guillaume;

ATTENDU QUE pour faciliter son déploiement, la Coop CSUR demande à la municipalité de Sainte-Marthe une servitude lui permettant d'enfouir sa fibre optique dans l'emprise de la municipalité sur une partie du chemin Saint-



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Guillaume, plus particulièrement entre les numéros civiques 1470 et 1553, chemin Saint-Guillaume;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

17-06-111

D'ACCORDER une servitude à la Coop CSUR afin de procéder à l'enfouissement de sa fibre optique sur chemin Saint-Guillaume, entre les numéros civiques 1470 et 1553;

QU' il appartient à la Coop CSUR de publier au Registre foncier du Québec, si elle le souhaite, et à ses frais le cas échéant, l'enregistrement de cette servitude;

DE GÉOLOCALISER ladite fibre optique et d'en transmettre à la municipalité les coordonnées de géolocalisation sur un plan;

QUE la municipalité ne peut, en aucun moment et pour quelque raison que se soit, être tenue responsable des dommages à la fibre optique qui sera installée par la Coop CSUR sur l'emprise de la municipalité;

D'AUTORISER monsieur le directeur général Michel Bertrand et/ou monsieur le maire François Pleau à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à l'accord de cette servitude.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

MARQUE D'APPRÉCIATION SUITE À LA DÉMISSION DE MADAME ALINE GUILLOTTE À TITRE DE MAIRE

ATTENDU QUE madame Aline Guillotte a récemment remis sa démission comme élue de la municipalité;

ATTENDU QUE madame Guillotte a siégé au conseil municipal depuis 1998, dont 12 dernières années à la fonction de maire;

ATTENDU QUE le dévouement de madame Guillotte pour le bien de ses concitoyens et concitoyennes durant les 19 dernières années à titre d'élue a été remarquable et mérite d'être souligné;

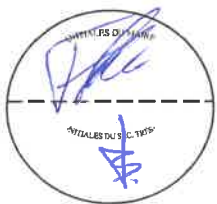
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Eddy Lawlor

17-06-112

DE REMERCIER madame Aline Guillotte pour toutes ces années au service des marthéens et marthéennes;

D'OFFRIR en guise de marque d'appréciation, un certificat-cadeau de 250 \$ de l'Auberge des Gallant.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

SERVICE DE CARTES DESJARDINS – ANNULATION ET ÉMISSION DE CARTES AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE Visa Desjardins a émis depuis 2012 des cartes « Approvisionnement » pour le compte de la municipalité de Sainte-Marthe et qu'elles servent de carte de paiement plutôt que d'un moyen de financement, le solde étant d'ailleurs acquitté en totalité sur réception;

ATTENDU QUE Visa Desjardins a émis une carte « Approvisionnement » dont la détentrice est Aline Guillotte;

ATTENDU QUE la carte « Approvisionnement » au nom de madame Aline Guillotte est devenue inactive, et par conséquent inutile, puisque cette dernière a quitté ses fonctions de maire au sein de la municipalité en date du 25 mai dernier;

ATTENDU QUE cette carte « Approvisionnement » de Visa Desjardins a été remise à l'administration municipale et conservée en lieu sûr au moment où madame Guillotte a quitté ses fonctions;

ATTENDU QU'il est nécessaire que les élus adoptent une résolution afin de demander à Visa Desjardins de procéder à l'annulation de cette carte dans leurs dossiers;

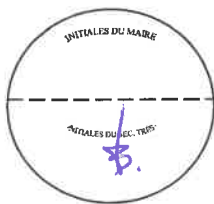
ATTENDU QUE le formulaire de modifications de Visa Desjardins, en plus de prévoir l'annulation de la carte précédemment mentionnée, adresse par la même occasion une demande d'émission d'une carte supplémentaire dont monsieur François Pleau, maire, serait un nouveau détenteur rattaché au même compte de la municipalité;

ATTENDU QUE les frais annuels de 20 \$ pour chacune des cartes sont remboursés par la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges en vertu d'une entente de services liant l'institution financière à la municipalité;

ATTENDU QUE les divers achats effectués au moyen des cartes « Approvisionnement » de Visa Desjardins facilitent la gestion administrative de la municipalité;

ATTENDU QUE l'administration municipale a mis en place depuis 2012 des mesures de contrôles internes afin de s'assurer que les dépenses portées au compte Visa Desjardins soient dûment autorisées et vérifiées;

ATTENDU QUE tout compte Visa fait partie intégrante de la liste des « comptes



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

payés et à payer » à être approuvé mensuellement par les élus du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

17-06-113

D'APPROUVER le formulaire de modifications devant être acheminé à Visa Desjardins qui demande à cette entité d'annuler la carte de madame Aline Guillotte et d'émettre une carte supplémentaire à monsieur François Pleau.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

NOUVEAU SITE INTERNET ET IDENTITÉ VISUELLE DE LA MUNICIPALITÉ – AJUSTEMENT CONTRACTUEL

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

17-06-114

D'AUTORISER la proposition de VIVA média, au montant de 3 000 \$, permettant la réalisation de services supplémentaires dans la conception et l'éventuelle mise en ligne du nouveau site Internet et de l'identité visuelle de la municipalité.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DONS ET COMMANDITES

Il est proposé par monsieur le conseiller Eddy Lawlor

17-06-115

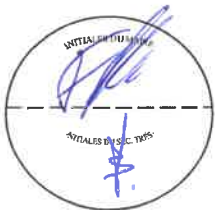
DE CONSENTIR la somme de 500 \$ pour l'achat d'une demi-page de publicité dans le programme de la journée de polo au profit de l'organisme Perspective Communautaire en Santé Mentale (PCSM).

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire ainsi que monsieur le directeur général résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire François Pleau met fin à la période de questions.

Monsieur le conseiller Claude Gravel quitte son siège de conseiller et la salle du conseil à 20 h 32.

Monsieur le conseiller Claude Gravel réintègre son siège de conseiller à 20 h 34.

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 45,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

17-06-116

QUE la séance est ajournée au mercredi 21 juin 2017 à 8 h 30

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

François Pleau
maire

Michel Bertrand
directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
directeur général

